

RAPPORT DU JURY CRPE D'HISTOIRE GÉOGRAPHIE

L'épreuve d'histoire Géographie de la session 2007 du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) s'est déroulée dans des conditions analogues à l'année précédente. Un jury composé de vingt cinq commissions de deux membres, soit sept de plus que l'an dernier, s'est partagé les copies. La logique du jury est comme toujours de rassembler des professeurs du second degré (certifié et agrégé), des enseignants ou formateurs du premier degré (IMF, maître formateur, formateur IUFM) ainsi que des membres des corps d'inspection (IEN CCPD, IA IPR). Les épreuves d'Histoire Géographie se sont déroulées comme l'année précédente sous la forme d'une épreuve écrite d'une durée de trois heures. L'épreuve est composée d'une "majeure" et d'une "mineure", avec un choix possible entre l'Histoire Géographie et les Sciences et Technologie.

Environ sept cents candidats inscrits auraient dû composer avec une majeure Histoire Géographie, mais seules 379 copies ont été rédigées, soit au total plus de 45% d'absents. 400 candidats ont choisi l'Histoire Géographie en épreuve mineure mais 199 candidats ont été déclarés absents soit près de la moitié de l'effectif total. Le pourcentage très élevé des absents, qui progresse par rapport à l'année précédente, interroge. Le concours s'adresse à tous les titulaires d'une licence et non à des personnes au passé récent d'étudiant en Histoire ou en Géographie. La préparation à ces épreuves a connu une certaine embellie, même si quelques dysfonctionnements perdurent. Le jury observe un encore nombre élevé, mais en régression, de copies d'une extrême faiblesse, avec des erreurs certes, mais surtout des propos longs, délayant des poncifs et des lieux communs. Les moyennes sont de 6,31/14, ce qui constitue un gain de presque 0,5 point de moyenne en ce qui concerne l'épreuve majeure et de 2,14/6 en ce qui concerne l'épreuve mineure, soit un gain plus modeste de 0,1 point. Les commissions ont pratiqué une évaluation homogène, pilotée par la direction du concours, et les principes d'équité ont été parfaitement respectés. Que soient félicités à la hauteur de leur professionnalisme tous les membres du jury, avec une attention particulière pour messieurs Bonnet, Gagnon, Lyan et Paulet, respectivement membres des commissions d'harmonisation du concours du public et du privé. Comme dans le rapport de l'année 2006, il est indispensable de rappeler que l'épreuve doit être préparée avec soin et que la réussite est sans doute dans une stratégie d'acquisition de compétences, concepts et notions tout au long d'un cursus universitaire exigeant. L'année de préparation doit constituer un temps de mise à jour et non d'acquisition de fondamentaux. La qualité de la rédaction, le bon usage du vocabulaire courant et de la syntaxe, l'absence de fautes d'orthographe sont des éléments évalués à hauteur d'1/6^{ème} de la note globale finale. Les abréviations, le style télégraphique et les néologismes sont à proscrire.

Le jury attire l'attention des candidats inscrits dans le dispositif "troisième concours", qui s'adresse à des personnes ayant eu un parcours dans autre champ que celui de l'éducation nationale, sur la faiblesse globale marquée et à nouveau constatée des impétrants par rapport à leurs homologues du concours classique. Une remarque identique s'applique au concours de recrutement de l'enseignement privé, dont le jury déplore à nouveau un déroulement parallèle et autonome. Une préparation plus spécifique s'impose sans doute afin de combler les écarts.

L'épreuve étant encore récente, **le jury souhaite formuler quelques conseils aux candidats**. Quelques conseils de forme, sachant qu'elle fait partie de l'évaluation globale. Il convient de soigner l'orthographe, en particulier les accords des participes

passés, la ponctuation et le bon usage des accents. La phrase doit être complète, c'est-à-dire avec un verbe. Le niveau de langue se doit d'être adapté et ne doit jamais laisser la place à des propos familiers. Les noms propres doivent être correctement orthographiés. Enfin le jury attend un usage pertinent d'un lexique précis et spécialisé, de nature à témoigner de la culture historique et géographique du candidat.

Quelle soit considérée comme mineure ou comme majeure, l'esprit des deux premières questions est de mesurer la maîtrise de quelques grands repères de culture générale. Les sujets d'étude étaient vastes, aucun candidat ne pouvait rester sans réaction à propos des thèmes de l'Absolutisme et de la période gallo-romaine, ou des facteurs explicatifs des dynamiques des espaces urbains périphériques. Il est d'évidence que la capacité à mobiliser des repères chronologiques pertinents et exacts ou des localisations qui donnent du sens au propos constitue une attente forte du jury. Ainsi les candidats gagneraient à lire le sujet avec attention; chaque terme doit être réfléchi avec soin, afin d'en apprécier le contenu et les limites. Une majorité de devoirs apparaissent ainsi en net décalage par rapport aux attentes par manque de réflexion adaptée au sujet proposé. En dehors d'une maîtrise factuelle minimale, il est attendu des candidats des aptitudes à distinguer les temps courts et les temps longs en histoire, ou à mobiliser des réflexions multiscalaires en géographie. La thématique gallo-romaine ne pouvait s'envisager sans recul ni réflexion sur les enjeux historiographiques de la période proposée. La monarchie absolue est une notion riche sur le plan sémantique qu'il convenait de cerner dans toutes ses dimensions. Le jury s'étonne de voir trop souvent l'histoire événementielle occuper tout le champ de l'analyse historique. Considérant le temps dont dispose le candidat pour composer, le jury attend un esprit synthétique. Il convient donc d'éviter les digressions, et autres banalités. Mieux vaut sans doute être concis et précis plutôt que de se livrer à une logorrhée émaillée d'énormités ou d'approximations. Il ne sera pas dressé ici la liste des erreurs constatées, tout au plus le jury peut indiquer qu'elle est d'une longueur inquiétante. Le jury exprime son contentement quand le candidat réalise des schémas explicatifs, des graphes ou encore des croquis. Mais ces moments sont trop rares, l'expression graphique est encore trop limitée à des figurés simplistes ou dénués de sens.

La deuxième partie de l'épreuve majeure en histoire et géographie est exigeante. Il s'agit **de traiter d'un thème au moyen d'un corpus documentaire**. Il est donc attendu des connaissances autres que celles présentes dans les documents. Il semble de bonne stratégie de dégager rapidement l'intérêt des documents pour le sujet et de ne pas se limiter à une simple et fastidieuse présentation. Il est souvent judicieux d'opérer un groupement thématique de plusieurs documents et, le cas échéant, de faire ressortir des évolutions. La récitation d'un cours sans aucune référence au corpus de documents proposés est du plus mauvais effet. L'exploitation pédagogique est une forme de médiation de l'étude scientifique. Les programmes du cycle III du premier degré de l'enseignement sont assez bien connus, mais souvent de manière formelle. Réciter le contenu des programmes est très peu valorisant. Il convient donc d'abord de choisir une ou des problématiques relevant des programmes scolaires, lisibles dans les documents, accessibles aux élèves, définis soigneusement. Le corpus documentaire relatif au thème de l'Absolutisme était de nature suffisamment variée pour constituer une mine pour le pédagogue et le didacticien. Les choix pédagogiques constituent l'objectif cognitif de la séquence. Il est incohérent de choisir tous les documents qui composent le dossier. Il reste à expliquer brièvement comment on y parvient dans la classe, à savoir justifier le choix des documents retenus, éventuellement en proposer d'autres, expliquer le sens des croisements. Tout discours général, désincarné ou encore postiche par rapport au thème est sévèrement sanctionné. Il est opportun de décrire avec précision les activités qui

servent à la collecte des informations. C'est l'occasion de présenter les objectifs de compétences, tout en évitant les écueils qui consistent à dresser un catalogue trop général de ces compétences. Il est enfin possible d'envisager ce qui est attendu des élèves (réponses orales, écrites, schéma...) et de prévoir un canevas de trace écrite. Enfin, si la transversalité est attendue dans le premier degré d'enseignement de manière explicite, il est habile de l'introduire de manière adaptée et non comme un rite artificiel. Il est entendu que le concours ne s'adresse pas à des professionnels de la pédagogie et de la didactique, mais montrer une sensibilité à ces questions ne peut que recevoir un bon accueil de la part du jury.

Le jury formule le vœu que la lecture attentive du présent rapport éclaire les candidats de la session 2008 avec comme objectif la poursuite de l'amélioration de la qualité des productions.

Pascal FRANCOIS IA IPR Histoire Géographie

Président du jury d'Histoire Géographie, membre du jury académique

Juin 2007